

|  |
| --- |
| **DOSSIER D’APPEL D’OFFRES**  **APPEL D’OFFRES NATIONAL**  **N° 2024/005-AON/MATMED/ACI** |
| **SELECTION DE PRESTATAIRES POUR FOURNITURE DE PRODUITS D’HYGIENE ET MATERIELS MEDICAUX** |

**CALENDRIER INDICATIF DU PROCESSUS DE SELECTION DES PRESTATAIRES**

|  |  |
| --- | --- |
| **ACTIVITE** | **DATE/ PERIODE** |
| **Publication de la demande d’appel d’offres** | **12/08/2024** |
| **Date limite de réception des offres** | **04/09/2024** |
| **Date de dépouillement** | **05/09/2024** |

**SECTION I : TERMES DE REFERENCES**

I. Contexte et justification de l’appel d’offre 3

II. Objectifs 3

III. Resultats attendus 4

IV. Profil du soumissionnaire 5

V. Spécifications technique de la prestation 5

VI. Proposition technique et financière 5

VII. Modalité de sélection 6

**SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

I. Objet de l’appel d’offres 7

II. Candidat admis à concourir 7

III. Enveloppe budgétaire 8

IV. Acompte ou avance 9

V. Pénalité de retard 9

VI. Obligation des parties 9

VII. Le dossier d'appel d'offres 10

[VIII. Explications des documents 10](#_Toc512080646)

IX. Offres 11

[X. Présentation des offres 11](#_Toc512080646)

[XI. Redaction des pièces 12](#_Toc512080646)

[XII. Constitution du dossier 12](#_Toc512080646)

XIII. Présentation des offres 16

XIV. Observation concernant la proposition 17

XV. Vérification et analyse des offres 17

XVI. Assurance 19

XVII. Attribution du contrat 19

XVIII. Résiliation 19

XIX. Cas de force majeure 19

XX. Archives 20

XXI. Annulation de l’appel d’offres 20

**SECTION I : TERMES DE REFERENCES**

1. **Contexte et justification de l’appel d’offre**

Alliance Nationale pour le développement et la santé, en abrégé « ONG Alliance Côte d’Ivoire » est une organisation non gouvernementale (ONG) de droit Ivoirien qui a démarré ses activités en Novembre 2005 et qui œuvre dans le domaine de la santé communautaire et soutient les communautés dans la réponse au VIH, la Tuberculose et les autres pandémies mais également dans des domaines transversaux tels que les droits humains et le genre.

L’ONG Alliance Côte d’Ivoire œuvre pour une Côte d’Ivoire sans sida, ni les autres pandémies, où les droits humains et l’égalité du genre sont respectés. Elle œuvre pour une réponse communautaire pérenne aux besoins des populations au niveau national, international en matière de santé et de Développement Durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention GC7 en Côte d'Ivoire financée par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, l'ONG Alliance Côte d’Ivoire a été sélectionnée en tant que Récipiendaire Principal pour la composante communautaire visant à mettre en place des interventions de lutte contre le VIH/sida et la tuberculose.

Pour ses activités de prise en charge, l’ONG Alliance Côte d’Ivoire prévoit d’acquérir des produits d’hygiène et des matériels médicaux.

Pour ce faire, elle aura recours à des structures spécialisées dans le domaine médical notamment la fourniture de produits d’hygiène et de matériels médicaux.

Ces présents termes de référence sont élaborés pour recruter deux (02) prestataires ayant les compétences à cet effet dans le cadre d’un contrat sur une durée de deux (02) ans.

1. **Objectifs**

L'objectif général de cet appel d’offres est de sélectionner un prestataire qualifié pour fournir des services de livraison de produit d’hygiène et matériels médicaux à l'ONG Alliance Côte d’Ivoire sur une durée de deux (02) ans renouvelables à la suite d’une évaluation satisfaisante.

Il s’agit de façon spécifique de :

* Livrer des matériels médicaux et produit d’hygiène variés, en respectant les standards de qualité requis par l'ONG Alliance Côte d’Ivoire.
* Veiller à ce que tous les produits d’hygiène et matériels médicaux respectent les normes et réglementations en vigueur dans le domaine de la santé sur le plan national et international.
* Garantir la livraison des produits d’hygiène et matériels médicaux dans les délais convenus, en assurant une gestion rigoureuse des plannings et des échéances pour éviter tout retard dans les activités.
* Livrer les produits d’hygiène et matériels médicaux en respectant les contraintes budgétaires définies, en optimisant les coûts sans compromettre la qualité des produits livrés.
* Offrir des de produits d’hygiène et de matériels médicaux qui réponde aux besoins changeants de l'ONG Alliance Côte d’Ivoire durant la durée du contrat, avec une capacité à s'adapter aux nouvelles demandes ou ajustements éventuels.

1. **Résultats attendus**

A l’issue de cet appel d’offres, un accord-cadre avec deux (02) structures spécialisées dans la livraison des produits d’hygiène et de matériels médicaux est conclu sur une période de 24 mois et renouvelable à la suite d’une évaluation satisfaisante des prestations.

Les attentes vis-à-vis de ces Prestataires sont donc les suivantes :

* Les matériels médicaux et produits d'hygiène sont livrés en quantité et en qualité conforme aux spécifications de l'ONG Alliance Côte d’Ivoire. Tous les produits satisfont aux standards de qualité requis, garantissant ainsi leur efficacité et leur sécurité pour les bénéficiaires.
* Tous les produits d’hygiène et matériels médicaux sont conformes aux normes et réglementations nationales et internationales en vigueur dans le domaine de la santé. Cela inclut les certifications nécessaires, les étiquetages appropriés et le respect des protocoles de sécurité.
* Les produits sont livrés dans les délais convenus, sans retard. Une gestion rigoureuse des plannings est définie afin de respecter les échéances, assurant ainsi le bon déroulement des activités de l’ONG sans interruption.
* Les coûts de livraison des produits d'hygiène et matériels médicaux sont optimisés tout en maintenant une haute qualité. Les dépenses sont gérées efficacement, respectant les contraintes budgétaires définies, sans compromettre la qualité des produits.
* Les produits livrés répondent aux besoins changeants de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire. Il y a une flexibilité et une capacité d’adaptation aux nouvelles demandes ou ajustements, garantissant que les besoins de l’ONG sont toujours satisfaits tout au long de la durée du contrat.

1. **Profil des soumissionnaires**

Le présent appel d’offres est ouvert aux structures résidentes en Côte d’Ivoire spécialisées dans la fourniture de produit d’hygiène et matériels médicaux.

Le soumissionnaire devra être en règle sur le plan administratif avec un registre de commerce ayant pour **activité principale** fourniture et livraison de produit d’hygiène et matériels médicaux ou **toute activité principale en lien avec l’objet de cet appel d’offres**, justifier au moins 05 ans d’existence et avoir une expérience avérée dans le domaine de la fourniture de produit d’hygiène matériels médicaux. Il devra mettre à la disposition de l’ONG Alliance Cote d’Ivoire les ressources humaines et matérielles requises. Le soumissionnaire devra au moins justifier d’une collaboration avec une organisation similaire et autres aptitudes jugées pertinentes pour cette mission.

Le soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d’attestations de bonne fin d’exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation et le budget. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires.

1. **Spécifications techniques de la prestation**

Les caractéristiques sont définies dans le fichier Excel **« BORDERAU DES PRIX UNITAIRES »** joint au présent Dossier d’Appel d’Offres.

1. **Proposition technique et financière**

Chaque soumissionnaire est tenu d’envoyer un dossier complet qui contient toutes les informations requises pour l’analyse technique de son dossier de soumission.

Par la déclaration du Soumissionnaire, le prestataire certifie que toutes les informations fournies sont correctes et exactes.

L’offre financière devra comporter les éléments suivants :

* Le prix unitaire de chaque article selon le canevas défini **« BORDERAU DES PRIX UNITAIRES ». Les offres financières devront être transmises aussi sous format numérique sur une clé USB**.

1. **Modalité de sélection**

Les Soumissionnaires seront évalués sur la base de trois critères.

Critères éliminatoires :

* Le dépôt des offres après la date et l’heure limite fixée au **mercredi 0’ septembre 2024 à 17h00 ;**
* Les entreprises soumissionnaires doivent être légalement constitués selon la législation Ivoirienne et avoir un registre de commerce en lien avec l’objet de l’appel d’offres ;
* Une attestation d’assurance de responsabilité civile et multi risque professionnelle
* Les offres doivent être anonymes de l’extérieur

Critères de capacité noté sur 100 pts (poids 60%) : Les critères sont utilisés pour vérifier les compétences du Soumissionnaire. Les Soumissionnaires qui auront répondu favorablement aux critères éliminatoires seront évalués sur les critères techniques.

Critères financiers (poids 40%) : Les critères financiers sont utilisés pour évaluer la compétitivité commerciale de l’offre. Les Soumissionnaires ayant obtenu un minimum de 60 pts des critères techniques seront évalués sur cette base.

Visite des entreprises (05 points) : A la fin du processus d’évaluation, l’ONG Alliance Côte d’Ivoire procédera à une visite des locaux des fournisseurs ayant les meilleurs scores. Cette visite consistera à évaluer les moyens techniques, la méthode de travail, les échantillons et les locaux des Soumissionnaires. La note de la visite notée sur 05, viendra en complément des autres notes (technique et financière), le tout évalué sur 100.

**SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES**

**L’attention des soumissionnaires est attirée sur l’obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données.** **La commission d’évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.**

Les documents produits par le soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L’acceptation et l’observation par le soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d’appel d’offres, sont des conditions essentielles pour l’admission de l’offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l’offre, aucune modification.

**Toute documentation liée à ce projet devra être rédigée en français**.

1. **Objet de l’appel d’offres**

La consultation a pour objet de sélectionner deux (02) Prestataires pour des livraisons de produits d’hygiène et matériels médicaux en vue d’un contrat sur une durée de deux (02) ans.

1. **Candidat admis à concourir**

Le présent appel d’offres est ouvert aux entreprises spécialisées dans le domaine médical établies en COTE D’IVOIRE, pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d’Ivoire s’applique au présent marché.

Chaque soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration du soumissionnaire **(Annexe 2 : Déclaration de conformité)** que :

* Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n’est insolvable ou en cours de liquidation, n’est en règlement judiciaire, n’a conclu un arrangement avec ses créanciers, n’a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
* Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n’a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
* Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n’a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.
* Qu'il n'est au courant d’aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d’Alliance Cote d’Ivoire, qui peut influer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
* Qu'il n’ait pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d’offres.

Tout soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n’a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l’appel d’offres.

1. **Enveloppe budgétaire**
2. Prix de l’offre

Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermés pendant **toute la durée d’exécution contrat** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d’une clause de révision de prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

1. Modification des quantités à la suite de l’adjudication

Les prix obtenus restent valables pendant **toute la durée d’exécution contrat**.

En cas de modification de certaines informations, et en accord avec les procédures de passation de marchés de l’ONG Alliance Cote d’Ivoire, le service passation de marché et logistique contactera le Prestataire retenu pour de nouvelles commandes tout en exigeant l’application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

1. Condition de paiement

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive accompagnée , des copies originales, des bons de livraisons visés par le service compétent.

Les paiements seront effectués en francs CFA Hors Taxe 30 jours après réception de la facture définitive. Les factures seront adressées à ONG Alliance Cote d’Ivoire.

1. **Acompte**

Un acompte pourra être accordé lors de l’exécution des prestations. Cependant, le paiement de cet acompte ne devra en aucun cas être la référence de départ quant au délai de livraison. Le montant de cette avance varie entre 20% et 30 % du montant total du marché. Alliance se réserve le droit d’apprécier.

1. **Pénalité de retard**

Le fournisseur s’engage à effectuer les prestations demandées selon le délai convenu avec l’ONG Alliance Cote d’Ivoire.

En cas de prestation non effectuée dans les délais convenus, le fournisseur s’expose à une sanction allant de la pénalité de retard de 0,2% par jour du montant du marché, à l’annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles, en paiement des dommages et intérêts. Les pénalités seront décomptées sur les sommes à valoir et peuvent, le cas échéant, donner lieu à ordre de reversement.

Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le fournisseur de l’exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

**Alliance Cote d’Ivoire se réserve le droit de faire effectuer la prestation par un autre fournisseur en cas de retard de livraison. Le montant de la commande viendra en déduction du bon de commande du titulaire qui supportera les surcouts éventuels engendrés par cette nouvelle commande.**

1. **Obligation des parties**
2. Obligation Alliance COTE D’IVOIRE

Alliance Cote d’Ivoire sera chargée dans le cadre du présent marché de :

* Réceptionner et valider les échantillons
* Contrôler les articles livrés
* Valider les bons de livraison
* Réceptionner et régler les factures

1. Obligations de l’entreprise prestataire

**Le Prestataire** est chargé de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

* La confidentialité de l’ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission.
* Le respect du cahier de prescription technique lors de l’expression des besoins
* La réalisation des prestations dans les délais définis par les parties selon le planning.
* Le remplacement de tout article défectueux et de tout cas de de non-conformité relevé lors de la livraison.
* Informer le Client sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant la réalisation de la prestation.

1. **Le dossier d’appel d’offres**

**Les prestations faisant l’objet du présent appel d’offres seront exécutées conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :**

1. **Les termes de référence (TDR)**
2. **Le présent Règlement Particulier d’Appel d’Offres (RPAO)**
3. Additif au dossier d’appel d’offres

Alliance Cote d’Ivoire se réserve la possibilité de compléter les documents d’appel d’offres, par des additifs qu’il transmettra à tous les Soumissionnaires, **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Ces additifs feront partie des documents contractuels.

A ce titre, un exemplaire de chaque additif, dûment revêtu de la signature du Soumissionnaire, sera relié avec l’offre originale présentée.

1. **Explication des documents**

Les Soumissionnaires éventuels sont responsables de la vérification et de l’identification des documents contractuels reçus.

Si le Soumissionnaire constate des erreurs ou des omissions dans tout document contractuel, il devra immédiatement faire parvenir sa requête au responsable logistique achat, une demande écrite (courrier ou courriel) de correction des dites erreurs ou omissions, avant de présenter sa Soumission.

L’auteur d’une telle demande écrite sera seul responsable de la réception, en temps utile, de ladite demande par le Maître d’œuvre.

Toutes les demandes devront être reçues **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Les réponses à ces demandes ne seront fournies que sous forme d’additifs aux documents contractuels, et Alliance Cote d’Ivoire ne saurait être responsable de toutes autres explications émanant de leurs employés ou agents.

1. **Offres**

L’offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c’est à dire à l’ensemble des documents constitutifs du dossier d’Appel d’Offres.

1. Délai de validité de l’offre

Les offres demeureront valables pour 180 jours.

Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée.

Exceptionnellement, avant l’expiration de la période de validité des offres, l’ONG Alliance Cote d’Ivoire peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit (courrier ou courriel). Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

1. **Présentation des offres**
2. Envoi des offres

Les offres doivent être déposées sous plis fermé à l’adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **mercredi 04 septembre 2024 à 17h00mn** délai de rigueur.

**Alliance Cote d’Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou**

**Tél. 27 22 52 85 70**

Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission**. Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée mais conservée par Alliance Côte d’Ivoire qui en assurera la confidentialité**. Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, ne seront pas retournées.

1. Ouverture des offres

L’ouverture des offres en séance publique est prévue **le jeudi 05 septembre 2024 à 10 heure** Temps universel, au sein des locaux de l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, Cocody 2 Plateaux -7ème tranche quartier Zinsou.

Cette date peut être reportée par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire, si nécessaire.

L’ouverture se fera par la commission d’ouverture mise en place par l’ONG Alliance Côte d’Ivoire conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l’évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera les dispositions de recevabilité des offres décrites au point **« VII - Modalité de sélection / Critères éliminatoires »** de la section I **« TERMES DE REFERENCES »**.

Le Président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du Soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l’enveloppe de l’offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci.

A la fin de l’ouverture des offres, ONG Alliance Côte d’Ivoire établira la liste des candidats qualifiés à l’Evaluation Technique et financière ultérieure.

1. **Rédaction des pièces**

Pour être valable toutes offres devront entièrement être complétées par :

* La déclaration de conformité **(Annexe 2)**
* Le devis quantitatifs et estimatifs (Voir fichier Excel joint aux présents TDR)

1. **Constitution du dossier**

Le dossier du Soumissionnaire doit comprendre une offre technique et une offre financière.

**Les offres doivent être fournies dans des enveloppes distinctes et en 04 exemplaires (01 original + 03 copies).**

* L’offre financière comprendra :
* Le devis quantitatif estimatif selon les dispositions contenues dans les termes de références.
* L’offre technique sera composée respectivement des pièces ci-après :
* **Document administratif**
* Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d’activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d’appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire). Le document devra faire 3 pages maximum.
* La fiche de renseignement individuel **(Annexe 1)**
* Déclaration de conformité **(Annexe 2)**
* Registre de commerce **(en rapport avec l’objet du marché)** ou tout autre document similaire - **Eliminatoire**
* Un agrément ou arrêté d’exercice dans le domaine médical délivré par le ministère de la santé ou par l’AIRP valide - **Eliminatoire**
* L’attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres **(Copie légalisée)**
* L’attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres **(Copie légalisée)**
* Un relevé d’identité bancaire
* Le Dossier d’Appel d’Offres (DAO) : Un exemplaire Dossier d’appel d’offres sera joint à l’offre du Soumissionnaire attestant, qu’il est supposé avoir pris connaissance de l’ensemble des conditions qui régissent cet appel d’offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le Soumissionnaire signataire de l’acte d’engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.

**Pour être titulaire du marché, l'adjudicataire devra présenter des attestations en cours de validité confirmant ses situations fiscale et sociale régulières à la date de notification de l'attribution. La non-production des pièces fiscales et sociales, dans un délai de cinq (05) jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution.**

* **Dossier financier**
* Capacité financière **(Annexe 3)** : L’objectif de ce critère est de s’assurer de manière générale que le Soumissionnaire a les moyens financiers suffisants pour mener à bien le marché. On se basera sur la variation (+/-) du chiffre d’affaires moyen (CAM) du Soumissionnaire sur les trois dernières années.

Le Soumissionnaire devra Justifier d’un chiffre d’affaires minimum moyen de 35 00 000 FCFA au cours des 3 dernières années (2021-2022-2023). **Le Soumissionnaire devra transmettre l’extrait de ses états financiers des années 2021-2022-2023 déclarés aux impôts ou certifiés par les commissaires au compte et experts comptables qui présente son chiffre d’affaires (ATTESTATION DE VISAS)**. A défaut de la transmission des états financiers certifiés, le Soumissionnaire n’aura pas de point requis.

* **Dossier technique**
* **Méthodologie de travail**

Le Soumissionnaire devra proposer sa méthodologie de travail dans le cadre de cette collaboration en définissant les étapes, processus et normes à suivre pour garantir la qualité et l'efficacité des livraisons. La méthodologie de travail doit garantir que chaque étape du processus de traitement de la demande est gérée de manière systématique, permettant de répondre aux attentes du client tout en optimisant les ressources et les délais.

* **Personnel (Annexe 4)**

Le Soumissionnaire devra disposer du personnel pour les positions-clés suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| N° | Qualification | Expérience globale dans le domaine (années) | Expérience avec le Soumissionnaire (années) |
| 1 | Spécialiste en sciences pharmaceutiques | 05 | 03 |
| 2 | Spécialiste en sciences médicales | 05 | 03 |
| 3 | Spécialiste en contrôle qualité laboratoire ou laborantin | 05 | 03 |

**Note importante :** ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de procéder à la vérification des informations sur les personnes proposées par le Soumissionnaire (références, expériences, diplômes) avant attribution du marché.

ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit d’écarter le Soumissionnaire ayant transmis de fausses informations relatives au personnel, ou d’annuler le marché si l’attribution a été déjà faite.

L’expérience du Soumissionnaire étant un critère déterminant dans le choix du Prestataire, en cas de changement de personnel (démission, licenciement, absences, congés, mort…), le Prestataire devra informer l’ONG Alliance Côte d’Ivoire de la situation et le remplacer par une personne ayant les mêmes compétences, expériences, formation, niveaux…

* **Matériels et infrastructures (Annexe 5)**

Pour l’exécution de la prestation, le Soumissionnaire devra disposer des matériels suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Type et caractéristiques du matériel** | **Nombre minimum requis** |
| 1 | Camionnette de livraison | 01 |
| 2 | Entrepôt de stockage | 01 |

Il devra prouver la possession des matériels ci-dessus (Carte grise, factures au nom de la structure ou tout autre demandé à **l’annexe 7**).

* **Expérience générale (Annexe 6)**

Le Soumissionnaire devra prouver d’une expérience dans le domaine médical au cours des cinq dernières années (2019-2023) ou 2024 qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Cette expérience est évaluée à partir des Attestations de Bonne Exécution (ABE) **avec un montant minimum de quinze millions (15.000.000)** CFA par ABE **(Annexe 6)**.

Le Soumissionnaire devra fournir au moins une ABE par année retraçant ces cinq (05) années d’expérience. Plusieurs ABE de la même année sont considérés pour la seule et même année.

* **Expérience spécifique (Annexe 6)**

Avoir exécuté au moins deux (02) marchés de fourniture de produits d’hygiène et matériels médicaux et un (01) marché de fourniture d’équipements *(lourds)* médicaux (*tels que lits, scanner, table d’examens, fauteuil médical, microscope, moniteur cardiaque*, *Aspirateur médical…)* d’un **montant minimum de vingt millions (20.000.000) de francs CFA chacun (par ABE),** au cours des cinq (05) dernières années (2019-2023) ou 2024 qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Plusieurs ABE d’une année xxxx sont comptées en fonction du nombre, à conditions que les prestations aient été réalisées au cours des années (2019-2023 ou 2024) avec un montant minimum de **20.000.000** FCFA pour chaque ABE **(Annexe 6)**.

**NB : Les Attestations de Bonne Exécution *(expérience générale et spécifique)* doivent être obligatoirement des documents légalisés certifiés conformes aux originaux par les autorités compétentes.**

**Nombre de copies :** Outre l’original de l’offre, le nombre de copies demandé est de **trois (03)**. Le Soumissionnaire devra faire la différence entre le document original et les copies avec les mentions « ORIGINAL » et « COPIE ». **Tous ces documents devront être reliés (spirale)**

**Nous vous invitons au strict respect de l’ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus. En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d’ouverture, selon l’appréciation du comité. ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de vérifier l’authenticité des documents.**

1. **Présentation des offres**

Les offres devront être présentées de la façon suivante :

* Une enveloppe des offres techniques dans laquelle le candidat placera l’original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées, portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE + NOM DE L’ENTREPRISE + APPEL D’OFFRE NATIONALE N° 2024/005-AON/MATMED/ACI »**
* Une enveloppe des offres financières portant la mention « **OFFRE FINANCIERE + NOM DE L’ENTREPRISE + APPEL D’OFFRE NATIONALE N° 2024/005-AON/MATMED/ACI**». **Les offres financières devront être transmises aussi sous format numérique sur une clé USB.**

Les offres techniques et financières devront être rangées dans une grande enveloppe. L’enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu’en séance. **L’enveloppe extérieure doit être anonyme, le nom de l’entreprise du soumissionnaire ne doit pas être porté sur l’enveloppe**.

Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle à l’appel à concurrence auquel l’offre se rapporte, ainsi que la mention **« SELECTION DE PRESTATAIRES POUR DES FOURNITURES DE PRODUITS D’HYGIENE ET MATERIELS MEDICAUX N° 2024/005-AON/MATMED/ACI – A N’OUVRIR QU’EN SEANCE PUBLIQUE »**. Toutefois, si un soumissionnaire inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n’entraînera pas le rejet de son offre. Ledit soumissionnaire sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir. **Mais si le soumissionnaire inscrit le nom de son entreprise sur la grande enveloppe, son offre sera rejetée**.

1. **Observation concernant l’établissement de la proposition**

Le soumissionnaire indiquera, en toutes lettres et en chiffres, dans son offre le montant total tel qu’il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui en chiffres, le montant minimum fera foi. Ce montant sera exprimé hors TVA.

Le présent appel d’offre est soumis aux droits, taxes et impôts exigibles en Côte d’Ivoire. Toutefois la partie fiscale de l’opération en ce qui concerne la TVA, est prise en charge par l’Etat de Côte d’Ivoire en application de la Décision N° 284/MEF/CT.11 du 26 Novembre 2007 autorisant l’exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l’exemption du paiement des droits et taxes d’entrée pour les interventions en Côte d’Ivoire du Fonds Mondial de la lutte contre le Sida et du Plan du Président des Etats Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR).

**NOTE IMPORTANTE**

Les documents, quantitatifs et estimatifs, dûment remplis, devront être tapés dans le cadre original ou sous tout autre document conforme au quantitatif qui a été remis aux Entreprises dans le dossier d’appel d’offres.

Toutes modifications sur les postes ou sur les quantités devront être portées dans un document annexe qui sera joint à ces documents.

1. **Vérification et analyse des offres**

Sur demande du rapporteur, avec l’accord de l’ONG Alliance Cote d’Ivoire, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l’offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l’évaluation des offres. L’évaluation technique est menée en premier, suivie de l’évaluation financière.

1. Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par Alliance Cote d’Ivoire procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans **l’annexe 7**. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Un soumissionnaire dont l’offre n’est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

1. Analyse des offres financières

Pour l’analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

1. Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
2. Le soumissionnaire n’a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d’évaluation rétablira d’office le chiffre initial.

Omissions

Le fait d’omettre un poste n’est pas éliminatoire. Mais pour la comparaison des offres, l’analyse de l’offre sera faite en attribuant d’office à chacun des postes chiffrés, le prix le plus élevé pour le poste correspondant dans les propositions des autres soumissionnaires. Si après réajustement l’offre du soumissionnaire concerné s’avère par la suite classée le moins-disant il sera retenu comme possible attributaire du marché.

Une note de 100 points est attribuée à l’entreprise le moins-disant. Si Xm représente le montant de cette offre les autres notes sont obtenues par la formule suivante :

Nfi = (Xm/Xi) x 100

Nfi étant la note financière de l’entreprise i et Xi le montant de l’offre de cette entreprise après correction.

1. Note globale

Soit Ng la note globale ; elle sera obtenue de la façon suivante :

Ng = (60 x Nt + 40 x Nf) /100

Nt étant la note technique et Nf la note financière.

**Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**

1. **Assurance**

Le titulaire devra justifier qu’il est couvert par un contrat d’assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu’au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l’exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d’assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu’il est susceptible de créer pendant l’exécution du marché et sur les matériels d’Alliance Cote d’Ivoire.

1. **Attribution du contrat**

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel d’Alliance Cote d’Ivoire. Les informations relatives au nom de l’adjudicataire ainsi que le montant du marché seront mentionnées. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier à Alliance Cote d’Ivoire qui doit mettre à la disposition des soumissionnaires le rapport.

Alliance Cote d’Ivoire devra répondre à leur requête dans un délai de cinq (5) jours.

1. **Résiliation**

Dans le cas d'une faute ou d'un manquement de l'entreprise, le marché ne peut être résilié que si le titulaire a préalablement fait l'objet d'une mise en demeure restée infructueuse.

La résiliation peut aussi être prononcée par la juridiction compétente, saisie à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois.

Ce présent appel d’offres peut être resilié de plein droit dans les conditions suivantes :

* Défaut de production
* Non- respect de la garantie
* Incapacité civile de l’entrepreneur
* Liquidation ou redressement judiciaire
* Non-respect du cahier de charge

1. **Cas de force majeure**

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d’accomplissement des obligations contractuelles, d’une durée égale à celle au cours de laquelle l’exécution de l’obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l’autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s’opposant à l’exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

**Il est convenu que les défaillances des partenaires du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.**

1. **Archives**

Tous les documents transmis dans le cadre de l’appel d’offres demeurent la propriété d’Alliance Côte d’Ivoire qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quel que soit l’issue du processus.

1. **Annulation de l’appel d’offres**

Alliance Cote d’Ivoire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d’Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d’Offres pourrait être lancé.

**Annexe 7 : TABLEAU DES CRITERES (ORDRE A SUIVRE DANS LE DOCUMENT)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE** | **Note** |
| **1** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES** | **Pas noté** |
|  | 1 | Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone, téléfax et situation géographique | **L’absence des documents éliminatoires occasionne le rejet des propositions** |
|  | 2 | Renseignement Individuel **(Annexes 1)** |
|  | 3 | Déclaration de conformité **(Annexe 2)** |
|  | 4 | Registre du commerce (en rapport avec l’objet du marché) ou autre document équivalent – **éliminatoire** |
|  | 5 | Un agrément ou arrêté d’exercice dans le domaine médical délivré par le ministère de la santé ou par l’AIRP valide – **Eliminatoire** |
|  | 6 | Copie légalisée de l’attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres) |
|  | 7 | Copie légalisée de l’attestation de régularité sociale CNPS (valable au moment du dépôt des offres) |
|  | 8 | Le Relevé d’Identité Bancaire |
|  | 9 | Le dossier d’appel d’offres (DAO) et annexes paraphés et signés |
| **2** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE FINANCIERE** | **10** |
|  | 10 | Capacité financière (Bilan financier)  SI Montant > 35 000 000 : 10 points  SI Montant entre 35 000 000 et 25 000 001 : 07 points  SI Montant entre 25 000 000 et 15 000 000 : 05 points  SI Montant < 15 000 0000 : 03 points  O point si l’information n’est pas fournie **(Pas d’attestation de visas joint)** | 10 |
| **3** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE** | **90** |
|  | 12 | **Méthodologie 05 points**  Le Soumissionnaire devra proposer sa méthodologie de travail dans le cadre de cette collaboration en définissant les étapes, processus et normes à suivre pour garantir la qualité et l'efficacité des services. La méthodologie de travail doit garantir que chaque étape du processus de traitement de la demande est gérée de manière systématique, permettant de répondre aux attentes du client tout en optimisant les ressources et les délais. | 05 |
|  | 13 | La proposition devra comprendre les CV + diplôme légalisé + copie de CNI du personnel-clé (signés conjointement par le personnel proposé et le représentant habilité du Soumissionnaire) selon le modèle proposé en annexe des termes de références.  **Spécialiste en sciences pharmaceutiques – 20 points**  **Spécialiste en sciences médicales – 20 points**  **Spécialiste en contrôle qualité laboratoire ou laborantin – 20 points**  **Spécialiste en sciences pharmaceutiques – 20 points**  Qualification : 04 points   * *Diplôme de bac+5 en sciences pharmaceutiques ou Pharmacien : 4 points.* * *Autre diplôme non conforme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 10 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans le domaine pharmaceutique/médical = 10 points (2 point par année d’expérience avec un maximum de 10 points).*   Expérience spécifique : 06 points   * *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire = 06 points (2 points par année avec un maximum de 6 points).*   **Spécialiste en sciences médicales – 20 points**  Qualification : 04 points   * *Diplôme de bac+5 en sciences médicales ou Médecin : 4 points.* * *Autre diplôme non conforme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 10 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans le domaine médical = 10 points (2 point par année d’expérience avec un maximum de 10 points).*   Expérience spécifique : 06 points   * *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire = 06 points (2 points par année avec un maximum de 6 points).*   **Spécialiste en contrôle qualité laboratoire ou Laborantin – 20 points**  Qualification : 04 points   * *Diplôme de bac+2 en chimie, contrôle qualité, Technicien Laboratoire INFAS ou diplôme similaire : 4 points.* * *Autre diplôme non conforme = 0 point.*   Expérience professionnelle : 10 points   * Expérience générale : *Expérience professionnelle cumulée de 05 ans dans les domaines de la chimie industrielle (pour les produits d’hygiène) ou en laboratoire = 10 points (2 point par année d’expérience avec un maximum de 10 points).*   Expérience spécifique : 06 points   * *Expérience de 03 ans dans le domaine avec le Prestataire = 06 points (2 points par année avec un maximum de 6 points).* | 60 |
|  | 14 | Liste des équipements et matériels     * Camionnette entre 1,5 et 5 tonnes ou plus = **05 points**   Si camionnette en propre (carte grise au nom de l’entreprise ou du gérant) = *05 points*, sinon = *0 point*   * Entrepôt de stockage = **15 points**  1. *Titre de propriété ou contrat de bail du magasin* 2. *Plan de l’entrepôt et dispositif de sécurité* 3. *Schéma ou plan détaillé de l'espace de stockage, montrant la disposition des rayonnages, des équipements de stockage, et des zones spécifiques (par exemple, zones réfrigérées).* 4. *Documents prouvant que les systèmes de contrôle de la température (réfrigérateurs, congélateurs) sont conformes aux exigences pour les produits nécessitant des conditions de stockage spécifiques.* 5. *Attestation d’assurance couvrant les risques associés à l’espace de stockage (incendie, vol, etc.).* 6. *Dernier rapport de maintenance (entretien) de l’entrepôt*   En l’absence **d’un document**, le Soumissionnaire n’aura pas les points requis. | 20 |
|  | 15 | **Expérience générale dans le domaine médical au cours des 05 dernières années (2019-2023) ou 2024**  05 ABE de fourniture de matériels/produits/intrants/équipements… par an d’une valeur de 15.000.000 FCFA (au moins) chacune = 02 points/ ABE  Le Soumissionnaire devra fournir au moins une ABE par année retraçant ces cinq (05) années d’expérience. Deux ou plusieurs ABE de la même année sont considérées pour la seule et même année **(Annexe 6).** | 10 |
|  | 16 | **Expérience spécifique dans le domaine médical cours des 05 dernières années (2019-2023) ou 2024**  02 ABE de fourniture de produits d’hygiène et matériels médicaux d’une valeur de 20.000.000 FCFA (au moins) chacune = 05 points/ ABE  01 ABE de fourniture d’équipements *(lourds)* médicaux (*tels que lits, scanner, table d’examens, fauteuil médical, microscope, moniteur cardiaque*, *Aspirateur médical…)* d’une valeur de 20.000.000 FCFA (au moins) = 10 points/ ABE  **Joindre obligatoirement les factures de chaque ABE contenant la liste des matériels, produits ou équipements.**  Deux ou plusieurs ABE d’une année xxxx sont comptées en fonction du nombre, à conditions que les prestations aient été réalisées au cours des années 2019-2023 ou 2024 avec un montant minimum de 20.000.000 FCFA pour chaque ABE **(Annexe 6)**. | 20 |
|  |  | **SERVICES APRES-VENTE OU SERVICES D’ACCOMPAGNEMENT**  Le Soumissionnaire devra décrire l’ensemble des services fournis gratuitement avant, pendant et après les travaux d’impression, visant à garantir la satisfaction continue du client (ONG Alliance Côte d’Ivoire) ; aider à résoudre tout problème éventuel et à maintenir une relation positive. | 05 |
|  | | **TOTAL GENERAL / SCORE (Total points du soumissionnaire \* 100) / 130** | **130** |

**NB : La présentation générale du dossier de l’offre (Respect de l’ordre des documents) étant un élément très important, tout Soumissionnaire dont le dossier d’offre ne respecte pas l’ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d’appel d’offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.**

**Toute entreprise ayant une note technique (score) inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**